



# DEROULEMENT DE LA REUNION DE L'UFGV

Ann. 5-A-f / Version: 01.08.2016

## Généralités

### 1. Abréviations utilisées dans le texte:

AD	Assemblée des délégués
UFGV	Union Fédérale des Gymnastes-Vétérans
CO	Comité d'organisation
FSG	Fédération suisse de gymnastique
CC	Comité central UFGV

### 2. Désignations utilisées dans le texte:

Dans le texte qui suit, la désignation des fonctions et des personnes s'applique à égalité aux expressions féminines et masculines.

## 1. Généralités

- 1.1. Le document 5: (CONDITIONS D'ORGANISATION / CAHIER DES CHARGES DE LA RÉUNION) de L'UFGV constitue la base pour les directives et le déroulement énoncés ci-après.
- 1.2. La Réunion de l'UFGV se déroule normalement sur deux jours (samedi/dimanche). Le programme ci-dessous serait à adapter dans le cas d'un déroulement sur un seul jour (samedi ou dimanche).

## 2. Données indicatives pour l'horaire

### 2.1. Pour le samedi:

- 09.30 h: Séance du CC.
- 10.00 h: Ouverture du bureau de renseignements mis en place par le CO.
- 12.00 h: Lunch du CC.
- 14.00 h: Séance commune CC-CO, puis séance commune de photo.
- 15.00 h: Répétition générale CC-CO pour:
  - sonorisation;
  - interventions de la société de musique;
  - hommage aux disparus;
  - honneurs;
  - transmission des insignes.
- 17.00 h: éventuellement Apéritif.
- 18.00 h: Repas et partie récréative.
- 22.00 h: Fin de la partie officielle.



EIDGENÖSSISCHE TURNVETERANEN-VEREINIGUNG  
UNION FÉDÉRALE DES GYMNASTES-VÉTÉRANS  
UNIONE FEDERALE DEI GINNASTI-VETERANI

## **2.2. Pour le dimanche:**

- 08.00 h: Ouverture des portes des locaux officiels.
- 09.00 h: Début de la Réunion de l'UFGV.
- 11.30 h: Apéritif.
- 12.30 h: Banquet officiel.
- 15.30 h: Fin de la partie officielle.

## **3. Répétition générale le samedi**

### **3.1. Personnes nécessaires:**

- Chef de scène;
- Technicien de la sonorisation;
- Directeur ou représentant de la société de musique;
- 6 demoiselles d'honneur;
- Les présidents des CO des réunions précédente et actuelle;
- 6 représentants des CO des réunions précédente et actuelle, désignés pour la transmission des insignes.
- La délégation "Insignes" de la précédente Réunion de l'UFGV est convoquée par le CC.  
Toutes les autres convocations sont du ressort du CO.

### **3.2. Sont à mettre à disposition pour la répétition:**

- Les insignes de l'UFGV (livre d'or, coupe, cloche, sabre, statuts), y c. bannière;
- La bannière de la FSG;
- Un grand vase large pour l'hommage aux disparus, posé sur un socle;
- CD avec musique de fond classique adéquate pour l'hommage aux disparus;
- Fauteuil pour le doyen;
- Numérotation des chaises pour les vétérans honorés;
- Marquage de la scène pour la transmission des insignes.

### **3.3. Hommage aux disparus**

- Placement idéal du vase;
- Répartition des tâches des 6 demoiselles d'honneur;
- Entrée avec bannières FSG et UFGV ainsi que 4 demoiselles d'honneur;
- Test du CD avec musique de fond pendant la lecture des noms des disparus (volume sonore);
- Déroulement de la remise et de la dépose des œillets;
- Intervention de la société de musique et des bannerets pendant le recueillement;
- Sortie des bannières et des demoiselles d'honneur.

### **3.4. Vétérans honorés:**

- Répartition des tâches des 6 demoiselles d'honneur;
- Disposition et numérotation des chaises;
- Fauteuil pour le doyen.



### **3.5. Transmission des insignes:**

- Répartition des tâches des 6 demoiselles d'honneur;
- Mise en place et entrée en rangs;
- Déroulement et positions pour la transmission des insignes;
- Société de musique: marche au drapeau pour l'entrée et marche au choix pour la sortie;
- Sortie.

### **3.6. Société de musique:**

- Choix de l'accompagnement musical pendant la Réunion de l'UFGV, selon chiffre 5.

## **4. Avant l'assemblée le dimanche (1 heure avant le début de l'assemblée)**

### **4.1. Prêt sur la scène:**

- Table du CC avec 2 microphones (1 x mobile / 1 x fixe) et prise électrique pour Notebooks;
- Tribune d'orateur avec microphone fixe;
- Vase pour l'hommage aux disparus devant la table du CC;
- Chaises numérotées pour les vétérans honorés et fauteuil pour le doyen, flanqué de 2 chaises pour les deux demoiselles d'honneur;
- Chaises pour la société de musique (éventuellement aussi à côté de la scène).

### **4.2. A côté de la scène (près de l'escalier):**

- 10 chaises pour les demoiselles d'honneur, les bannerets et les orateurs.

### **4.3. Table d'information devant l'entrée de la salle d'assemblée:**

- Pour l'accueil des hôtes d'honneur;
- Pour les inscriptions tardives et les annulations de participants;
- Pour la vente d'insignes de l'UFGV;
- Pour la remise de la documentation de presse aux représentants annoncés des médias et les correspondants de la gymnastique;
- Pour le livre d'or, dans lequel s'inscrivent les vétérans qui participent pour la première fois à une réunion.

### **4.4. Tables de réception des vétérans honorés (octogénaires et nonagénaires avec boutonnieres, assistés par les 6 demoiselles d'honneur et 3 membres du CC):**

- Tous les vétérans honorés reçoivent contre remise de leur carte de justification leur numéro de place et une demoiselle d'honneur leur épingle la boutonniere.
- L'insigne de fidélité est également épinglé aux vétérans correspondants.
- Si nécessaire, des vétérans honorés peuvent être accompagnés à leur place par une demoiselle d'honneur.

### **4.5. Prêt derrière la scène:**

- Fleurs pour l'hommage aux disparus (32 œillets rouges et 35 blancs à longue tige);
- 2 bouquets, pour le vétéran ayant participé au plus grand nombre de réunions et pour le doyen;



- Plateau avec les verres UFGV pour le vin d'honneur (vin blanc), selon le nombre d'honorés et le CC (les verres seront remplis juste avant la cérémonie);
- 1 cadeau, en remerciement pour le président du CO;
- La société de musique se prépare pour une prestation musicale environ 10 minutes avant la Réunion de l'UFGV.

## **5. Déroulement de la Réunion de l'UFGV**

### **5.1. Ouverture de la Réunion de l'UFGV par le président central**

### **5.2. Hymne national (1 strophe) et Turnerlied (2 strophes)**

### **5.3. Salutations**

- par le président central.

### **5.4. Hommage aux disparus**

- Le CC quitte la scène, le présentateur de l'hommage aux disparus arrive - accompagné de deux demoiselles d'honneur - à la tribune.
- Arrivée et placement des deux bannerets et de quatre demoiselles d'honneur, dont deux avec les œillets;
- Introduction recueillie par le présentateur;
- Citation par groupe des gymnastes vétérans disparus.
- Pour chaque groupe, un œillet rouge et un blanc sont placés dans le vase (cependant qu'une musique de fond classique est jouée depuis le CD).
- L'assemblée est invitée par le présentateur à se lever;
- Prestation musicale ou chorale (les bannières restent inclinées);
- L'assemblée se rassied, les bannières et les demoiselles d'honneur quittent la scène, le CC reprend place sur la scène.

### **5.5. Informations sur la dernière AD**

- Alternativement en allemand et en français, une information est donnée sur les décisions et les élections de l'AD (y compris les comptes de l'année écoulée, les cotisations et le budget).

### **5.6. Honneurs**

- Le présentateur des honneurs arrive - accompagné de deux demoiselles d'honneur - à la tribune.
- Message d'introduction par le présentateur.
- Appel des gymnastes vétérans honorés, qui reçoivent selon les dispositions du règlement Annexe 6-A l'insigne d'or de fidélité.
- Les appelés se lèvent (l'insigne et la boutonnière ont été épinglés au début de la Réunion de l'UFGV).
- Appel des vétérans de 90 ans et plus, en commençant par le "plus jeune".
- Les appelés se lèvent.
- Citation du vétéran ayant participé au plus grand nombre de réunions (une demoiselle d'honneur lui remet le bouquet, accompagné par le président central qui le félicite).



- Appel du doyen de l'assemblée avec mention de son année de naissance (deux demoiselles d'honneur le soutiennent éventuellement pour se lever, une demoiselle d'honneur lui remet le bouquet, accompagné par le président central qui le félicite).
- Les demoiselles d'honneur servent le vin d'honneur et l'assemblée fait une pause.
- Les vétérans honorés rejoignent leurs groupes pour la deuxième partie de la Réunion de l'UFGV et les chaises sont enlevées de la scène par le CO.

#### **5.7. Transmission des insignes (selon Annexe 5-C)**

- Rassemblement et mise en place des formations devant l'entrée de la salle immédiatement avant la fin de la pause.
- Le présentateur de la transmission des insignes arrive - accompagné de deux demoiselles d'honneur - à la tribune.
- Le présentateur de la transmission des insignes prend la direction du déroulement et donne à la société de musique le signe pour le début de la marche au drapeau.
- Entrées des formations aux sons de la marche au drapeau et mise en place sur la scène sur un rang.
- Le président du CO de la réunion précédente fait une brève allocution (2 minutes).
- La transmission des insignes se déroule selon l'Annexe 5-C en allemand et en français, dirigée par le présentateur.
- Le président du CO de la réunion actuelle remercie pour la réception des insignes (2 minutes).
- Sortie en musique des formations aux sons d'une marche au choix de la société de musique.

#### **5.8. Allocution du représentant de la FSG**

- Deux demoiselles d'honneur accompagnent l'orateur jusqu'à la tribune d'orateur, puis au retour.

#### **5.9. Allocution du représentant des autorités locales / régionales**

- Deux demoiselles d'honneur accompagnent le ou les orateurs jusqu'à la tribune d'orateur, puis au retour.

#### **5.10. Informations du CO**

- Deux demoiselles d'honneur accompagnent le président du CO jusqu'à la tribune d'orateur, puis au retour.
- Informations sur l'organisation de la suite de la réunion.
- Le président du CO remercie le président central par un cadeau.

#### **5.11. Clôture de l'assemblée par le président central**

- Le président central remercie les organisateurs et remet un cadeau au président du CO.

#### **5.12. Chant de clôture "Le vieux Chalet" (première et dernière strophes)**

- Ensuite la société de musique joue quelques pièces de son choix, pendant que les participants se rendent vers l'apéritif.

Remarque pour l'approbation:

Le présent document a été approuvé lors de la séance du CC du 11 octobre 2014 et il entre en vigueur le 1er janvier 2015.

Il remplace à ce sujet toutes les dispositions antérieures.

Remarque sur la révision:

Divers chiffres: modifications rédactionnelles / adaptations approuvées lors de la séance du CC du 26 août 2016.